

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.06.02 Convocation du 20.06.02

Compte rendu affiché 1^{er} Juillet 2002

Présidente : Mme GUERIN

Secrétaire élu : C.D. FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : PERSONNEL : C.D.D.
(POLITIQUE VILLE)**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	24
votants	29

Présents : Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, MM. GONDELAUD, GOSSET, Mme DURAND, M. FERNANDES, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET, M. BELLOT, Mme LABASOR,

Absents représentés : M. LAFFLY par Mme GUERIN - Mme BERRA par M. FAURE - Mme ZUILI par Mme GLATARD - M. CHRETIN par M. GOSSET - M. BOUREZG par Mme LABASOR.

Madame l'Adjointe déléguée pour le personnel explique qu'afin de pallier l'absence pour maladie d'une secrétaire (Politique de la Ville), il est proposé d'adopter un contrat à durée déterminée qui permettra de salarier directement un agent actuellement mis à disposition de la commune par une agence d'intérim.

Elle explique que, compte tenu de la nécessité pour le service de disposer d'un agent de façon suffisamment longue, un engagement de 6 mois à compter du 1^{er} Juillet 2002 peut être proposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret du 15.01.1988 relatif aux emplois de non titulaires dans la Fonction Publique Territoriale,
- Décide de procéder par contrat au recrutement, à compter du 1^{er} juillet 2002 et pour 6 mois, d'un agent assurant les fonctions de secrétariat au service Politique de la Ville,
- Dit que la durée hebdomadaire de cet agent est de 30 heures, et que la rémunération correspondante est calculée par référence au 7^{ème} échelon adjoint administratif : IB 333 - IM 315,
- Dit que cette embauche prendra effet au 1^{er} juillet 2002,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toute opération relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 Juin 2002

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte tenu - de la transmission en Préfecture le 11 Juillet 2002
- de la publication le 12 Juillet 2002
Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 11 Juillet 2002